

Conditions et modalités en vigueur au 01/01/2009 pour toute commande exécutée sur le site internet « k-solutions.fr »

GLOSSAIRE :

« **JalEven** » : Désigne la base de données constituée par KAIROS qui contient les événements relatifs aux modifications statutaires et structurelles des entreprises publiés par les journaux d'annonces légales ; les événements sont collectés et agrégés quotidiennement dans la base de données « K2 ». Voir liste page suivante.

- « **K2** » : nom donné au répertoire des entités économiques françaises commercialisé par KAIROS. Cette base de 4,5 millions d'enregistrements bénéficie d'une mise à jour quotidienne.

« **Alerte(s)** » : désigne l'envoi de messages à un ou plusieurs correspondants spécifiés par le Client, dont le contenu, la fréquence et les modalités de transmission ont été préalablement définis. Par définition, une alerte est une prestation distincte de la livraison de Fichier, en ce sens qu'elle vise à informer une personne de la survenance d'un événement sur une entité ciblée en parallèle de l'envoi dudit Fichier au destinataire principal (par exemple : un Directeur commercial reçoit un courrier électronique l'informant que tel client est impacté par un certain événement, alors que simultanément son service informatique reçoit un fichier avec les nouvelles informations pour une mise à jour de la base de données centrale).

« **Base de données** » : désigne les informations relatives aux caractéristiques et aux événements se rapportant aux personnes morales immatriculées par l'administration française, constituées en base de données par KAIROS pour assurer leur diffusion.

« **Informations** » : désigne les éléments signalétiques d'une personne morale et par extension tous les événements d'origine légale ou judiciaire modifiant l'un quelconque de ces éléments, ainsi que les données relatives aux sources ayant publié ces événements. La réunion de ces informations constitue un enregistrement, ou un groupe d'enregistrements, lequel est alors appelé fichier.

« **Fichier** » : désigne un ensemble d'enregistrements structurés par champs.

« **Prestation(s)** » désigne tous les services fournis par KAIROS qui ne sont pas considérés comme une livraison de Fichiers. Il s'agit entre autres de l'hébergement de fichiers extérieurs, de l'envoi d'alertes à des destinataires spécifiés, d'études de marché...etc.

« **Requête** » : désigne tout traitement élémentaire effectué sur la base de données de KAIROS et portant sur tout ou partie de son contenu pour sélectionner des enregistrements satisfaisant à certains critères d'appartenance.

« **Veille** » (ou « **livraison planifiée** ») : désigne une prestation effectuée par KAIROS à la demande et pour le compte du Client, dont l'objet est de lui envoyer des informations relatives à la survenance d'événements au fur et mesure de leur intégration dans la base de données (« alertes » et / ou « mises à jour »), et cela à partir d'une ou plusieurs requêtes dont les caractéristiques ont été préalablement définies.

Il existe deux types de veilles :

- **Veille sur fichier hébergé** : correspond à une surveillance appliquée aux identifiants RCS contenus dans le ou les fichiers déposés par le Client sur nos serveurs. Après avoir sélectionné les catégories d'événements qui l'intéressent pour chaque fichier, le Client paramètre les modalités de mises à jour et d'envoi de ces informations (fréquence de livraison, format du fichier, type d'alerte, etc.).
- **Veille sur périmètre** : correspond à une requête constituée des critères qui délimitent la surveillance (par exemple : liste de codes NAF, départements, formes juridiques, tranches d'effectifs, etc.).

LIVRAISON DE FICHIERS

LISTE DES EVENEMENTS DISPONIBLES AVEC LEUR CATEGORIE DE TARIFICATION

La clé de rapprochement est le numéro RCS (équivalent aux 9 chiffres du SIREN).

Les tarifs annoncés dans ce barème n'intègrent pas les services complémentaires de livraison et de sélection, tels que l'hébergement d'un fichier avec ses traitements correctifs, les personnalisations de formats de fichier et les alertes.

Les prestations optionnelles et conditions générales de vente ou d'utilisation du site « k-solutions.fr » sont consultables sur « kairos.fr ». Nos CGV / CGU prévalent sur toute autre disposition qui n'aurait pas été spécifiée dans le cadre d'un contrat spécifique.

Nature de l'événement	Catégorie
Projet de fusion	A
Fusion / absorption (réalisation)	A
Cession d'activité ou de fond de commerce	A
Apport partiel d'actifs	A
Mise en location gérance	A
Fin de location gérance	A
Projet de scission	A
Démission ou révocation du mandataire social	B
Nomination d'un mandataire social	B
Transfert du siège social	B
Modification de la raison sociale	C
Démission ou fin de mission d'un commissaire aux comptes	C
Nomination d'un commissaire aux comptes	C
Modification du capital social (augmentation ou diminution)	C
Modification de la forme juridique	C
Poursuite de l'activité malgré des fonds propres devenus inférieurs à la moitié du capital social	C
Plan de sauvegarde	C
Plan de continuation	C
Redressement judiciaire / Nomination d'un administrateur judiciaire	C
Dissolution anticipée de la société et désignation du liquidateur	C
Approbation des comptes de liquidation / Clôture de dissolution	C
Jugement de clôture pour insuffisance d'actif ou extinction de passif	C
Liquidation judiciaire	C

Modalités de fonctionnement (voir nos CGV / CGU pour de plus amples informations) :

Commande ponctuelle :

- *Une commande ponctuelle est une requête qui vous permet de recevoir des enregistrements ciblés sur vos critères, et pour lesquels l'événement retenu s'est produit antérieurement à votre commande.*

Après avoir inscrit vos critères de sélection (ou avoir hébergé un fichier, lequel est alors considéré comme un critère), votre requête est enregistrée. Lorsque vous passez une commande, un devis est établi pour confirmation de votre ordre. Dès réception de votre validation et de votre paiement (*voir modalités sur le site et dans les conditions générales de vente*), toutes les entités économiques concernées sont agrégées dans un fichier qui sera déposé dans une boîte FTP ouverte à votre intention. Vous recevrez alors un e-mail contenant un lien pointant sur cette boîte ; en cliquant dessus, vous accéderez au fichier pour téléchargement.

Cette opération vaudra accusé-réception.

Veille sur périmètre ou sur fichier hébergé dans le cadre d'une livraison planifiée :

- *Une veille est une requête qui vous permet de recevoir au cours du temps des enregistrements qui viennent d'être impactés par un événement défini.*

A chaque fois qu'un événement correspondant à votre demande est identifié, il s'ajoute dans un fichier formaté selon vos spécifications. Ce fichier sera déposé dans une boîte FTP ouverte à votre intention. Vous recevrez alors un e-mail contenant un lien pointant sur cette boîte ; en cliquant dessus, vous accéderez au fichier pour téléchargement.

Cette opération vaudra accusé-réception.

Votre abonnement s'interrompt lorsque le montant que vous nous avez autorisé à débiter de votre K-Compte (acompte) est atteint ou lorsque les dispositions du contrat spécifique sont réalisées*.

Rappel :

- Le K-Compte est un acompte versé sur « k-solutions.fr » en vue d'acquiescer des informations non encore présentes dans nos bases de données (créations d'entreprises sur les prochains mois, par exemple). Le principe est simple : vous avez crédité votre compte d'un montant spécifique en prévision de vos prochaines commandes. A chaque livraison, KAIROS interroge votre compte afin de vérifier si la provision est suffisante pour effectuer l'opération. Si tel n'est pas le cas, nous vous alertons et vous devrez créditer votre compte pour être livré.
- KAIROS n'a jamais connaissance des informations relatives à votre carte bancaire.

***Le contrat spécifique :**

Le Client a signé une convention avec la société KAIROS pour obtenir des prestations et / ou des Articles sur une durée ou une quantité déterminée. Les conditions de règlement y seront fixées conventionnellement entre les parties. Le compte-courant du Client sera alors crédité du montant contractuel. Chaque livraison ou prestation dûment effectuée sera alors débitée de ce compte, jusqu'à épuisement de la réserve financière disponible.

L'ouverture d'un compte est assujettie à l'acceptation de toutes les clauses de nos CGV - CGU.

TARIFS APPLICABLES POUR L'ACQUISITION DES EVENEMENTS DE CHAQUE CATEGORIE :

1/ Commande ponctuelle ou livraison planifiée hors abonnement exhaustif 12 mois :

Catégorie	Prix unitaire (HT)	REMARQUE
A	1,20	Prix de l'événement avec tous les intervenants impliqués.
B	0,60	Prix de l'enregistrement.
C	0,30	Prix de l'enregistrement.

Frais de veille sur un fichier hébergé ou sur un périmètre (coût mensuel)	Prix mensuel (HT)	REMARQUE
	50 €	Les frais de veille s'appliquent pour tout abonnement de mise en surveillance d'un fichier ou d'un périmètre. Quelque soit la durée de l'abonnement et le résultat de la prestation, et notamment le nombre d'informations livrées sur la période considérée, ces frais sont payables d'avance et intégrés sur la première facture adressée au client.

2/ Livraison planifiée dans le cadre d'un abonnement exhaustif d'une durée de 12 mois :

Abonnement exhaustif 12 mois	Prix en euros HT		
	Cat A	Cat B	Cat C
Par catégorie	39 500	29 500	39 500
Tout JalEven	89 500		

NOTA :

La fourniture au client des présentes informations s'inscrit dans le cadre d'une cession de droit d'utilisation pour compte propre.

Par conséquent, le client s'interdit de céder à un tiers quelconque, à titre gracieux ou onéreux, toute ou partie des informations qui lui sont fournies par KAIROS

Annexe 1

HEBERGEMENT DE FICHIERS

Principe :

L'hébergement de fichiers est une opération par laquelle le client dépose dans nos serveurs, pour une durée déterminée, une liste d'identifiants RCS éventuellement complétée de numéros internes.

Les services disponibles sont de 3 ordres :

- Dénombrement des identifiants reconnus dans notre base des entreprises actives ou radiées. Les identifiants sans écho ne sont pas signalés.
- Confrontation de ces enregistrements avec les fichiers KAIROS pour :
 - o Obtenir une synthèse du nombre d'entités impactées par des événements « JalEven » et leur nature.
 - o Réaliser une étude de marché à partir de critères spécifiques (voir notre guide).
 - o Commander un fichier qui inclut ou exclut les enregistrements hébergés.
- Dédupliquer les fichiers hébergés entre eux (fonctionnalité mise en service à compter de 2009).

Important : Il appartient au client d'intituler correctement ses fichiers. KAIROS n'effectue aucun nommage.

Dans la mesure où vous pourriez être amenés à héberger plusieurs fichiers, chacun étant susceptible de produire plusieurs requêtes, nous vous conseillons de procéder avec rigueur et précision pour l'attribution de leurs noms et pour ceux des dossiers et requêtes que vous créerez.

Fonctionnement :

Il existe 2 formules d'hébergement :

L'hébergement gratuit pendant 48 heures, moyennant le respect des conditions suivantes :

- Le fichier hébergé doit contenir moins de 1 000 enregistrements ;
- Le fichier hébergé est détruit au bout de 48 heures (sauf en cas de souscription à un abonnement dans ce délai) ;
- Le client ne peut héberger gratuitement qu'un fichier par 48 heures (hormis ceux pour lesquels il a souscrit un abonnement).

L'hébergement avec abonnement, proposé selon les modalités suivantes :

- La durée minimum facturée est de 1 mois (voir barème).
- Les fichiers supérieurs à 10 000 d'enregistrements ne sont pas acceptés.
- Tout fichier sous contrat d'abonnement remplacé par un autre bénéficie de la continuité du contrat en cours, à 2 conditions :
 - a. Il s'inscrit dans la même tranche de volume ;
 - b. Il a été désigné comme le remplaçant d'un fichier hébergé et ce dernier a été supprimé.

Gestion de l'hébergement :

Le renouvellement de l'hébergement pour une période équivalente est fixé par tacite reconduction, étant entendu que le Client dispose de faculté d'y renoncer à tout moment.

Toute demande de non reconduction entraînera la destruction du ou des fichiers concernés dans les 48 heures suivant la date anniversaire du contrat initial.

Dans tous les cas, le Client reçoit de la part de KAIROS une notification par courriel 30 jours avant la date anniversaire, lui notifiant la reconduction automatique de son contrat à compter de cette échéance s'il ne s'y oppose pas. En l'absence de réponse de sa part, une seconde notification de même nature lui sera adressée 15 jours plus tard, puis un ultime rappel dans la dernière semaine si aucune réponse n'a été enregistrée dans l'intervalle.

Dans chacune de ces notifications, le Client est en mesure d'annuler le renouvellement tacite en documentant le formulaire prévu à cet effet.

TARIFS

PRIX DE L'ACCES AU PACK : ABONNEMENT 1 AN	GRATUIT		1 200 €		2 400 €	
	MIN		MED		MAX	
FRAIS FIXES SUR HEBERGEMENT	PRIX par fichier	LIMITE ⁽¹⁾	PRIX par fichier	LIMITE ⁽¹⁾	PRIX par fichier	LIMITE ⁽¹⁾
Pour une durée de 12 mois	600 €	5 / 1 000	500 €	10 / 5 000	400 €	20 / 10 000
Pour une durée de 6 mois	375 €	5 / 1 000	315 €	10 / 5 000	250 €	20 / 10 000
Pour une durée de 3 mois	235	5 / 1 000	200 €	10 / 5 000	155 €	20 / 10 000
Pour une durée de 1 mois	100 €	5 / 1 000	85 €	10 / 5 000	65 €	20 / 10 000

(1) **Limite** = Nombre de fichiers acceptés en hébergement / nombre d'enregistrements maximum par fichier.